



**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01.07.2024  
EN APPLICATION DES ARTICLES L.2121-25 et R.2121-11 DU CGCT**

L'an deux mille vingt-quatre, le 1<sup>er</sup> juillet, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Présents : 20**

Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Géraldine LARDENNOIS, Patrick KOEBERLE, Marie-Hélène HUCHET, Marc TIMSIT, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Dominique SERVAIS, Dominique JAILLON, Roch DOSSOU, Jérôme DUVERNOY, Pauline LACLEF, Armelle LUCAS de PESLOUAN, Audrey de FORNEL, Loïc FLICHY, Sylvly HAUFF, Magali PRADEL, Michel BOISRAME, Catherine DOTTARELLI

**Absents ayant donné pouvoir : 5**

Delphine FOURCADE a donné pouvoir à Marc TOURELLE  
Salvador-Jean LUDENA a donné pouvoir à Christophe MOLINSKI  
Cyrille FREMINET a donné pouvoir à Géraldine LARDENNOIS  
Jean-Michel RAGUENES a donné pouvoir à Patrick KOEBERLE  
André BLUZE a donné pouvoir à Michel BOISRAME

**Absent : 2**

Jean-François VAQUIERI  
Frédéric RAVEAU

**Secrétaires de séance :**

Marie-France AGNOFE et Dominique SERVAIS

**Quorum : 14**

**Ordre du Jour :**

1. Fonds de concours 2024
2. Modification du tableau des effectifs
3. Création de deux postes pour deux contrats d'apprentissage
4. Instauration des ordres de mission et des modalités de prise en charge des frais de déplacement
5. Adoption du règlement intérieur du personnel de la commune et du CCAS
6. Mise en place d'un centre de supervision urbain intercommunal Nord Versailles Grand Parc – Convention de mutualisation
7. Reprise de concessions en état d'abandon
8. Modification du règlement de fonctionnement du multi-accueil « Les 2 oies »
9. Adoption règlement de l'école municipale des sports
10. Acquisition des parcelles SNCF Quartier Montgolfier

**Marc TOURELLE**

Je vous souhaite la bienvenue et je salue les personnes qui nous regardent depuis le site ou les réseaux. Bienvenue pour ce dernier conseil municipal de l'année scolaire.

*(M. le Maire donne lecture des pouvoirs)*

**Marc TOURELLE**

Nous approuverons le procès-verbal de la dernière séance que la prochaine fois parce que le temps était trop court entre les deux conseils pour pouvoir rédiger le procès-verbal. Nous approuverons donc deux procès-verbaux lors de notre prochaine séance du conseil municipal.

**INFORMATIONS GENERALES**

**Marc TOURELLE**

Je voudrais d'abord adresser des remerciements à toutes les personnes qui se sont mobilisées ce week-end et qui vont encore le faire dimanche prochain pour leur présence dans les bureaux de vote. Je voudrais vous remercier vous-mêmes, collègues et élus, pour votre présence fidèle, les bénévoles assesseurs et également les services. Merci Maud, et vous pouvez remercier tous les services qui se sont également mobilisés, qui ont été très présents, cela s'est bien passé, il n'y a pas eu d'accrocs, à part une panne d'ascenseur pour démarrer la journée ici mais qui a été réparée rapidement.

Je voudrais également remercier les services techniques et adresser un remerciement tout particulier au service d'État-civil dont le bon accueil est souligné par tous les concitoyens qui viennent pour les différentes démarches. Il a eu trois week-ends d'élections à préparer et je suis conscient du surcroît de travail que cela représente, bravo aux agentes et merci, encore une fois, à toutes et à tous. Rendez-vous dimanche puisqu'il y a un deuxième tour sur la circonscription.

Il y a également eu quelques événements lors des élections ce week-end. Nous allons peut-être d'abord laisser la parole à Dominique, nous avons maintenu les Trails de la Plaine qui ont été un bon succès, je le sais. Peut-être peux-tu nous dire un peu comment cela s'est passé hier.

**Dominique JAILLON**

Merci, Marc. Effectivement, en dépit des élections nous avons tenu cette troisième édition des Trails de la Plaine. La première fois, il y a deux ans, nous avons réuni 400 coureurs environ, l'année dernière nous étions un peu moins de 500, et cette année nous avons atteint 720 coureurs. Je dois dire que cela a été un grand succès et je tiens à remercier particulièrement le Sibano, bien entendu, pour son accueil et son efficacité ; les services techniques de Bailly qui ont été présents et qui nous ont aidés ; la police municipale qui, malgré les élections, a quand même pu installer la déviation et le blocage des sorties de la 307 ; et bien sûr tous les bénévoles et toute l'équipe des Trails avec la présidente, Valérie Caro, Michaël, Chloé, toute l'équipe. C'est un gros travail d'équipe, qu'ils en soient donc tous remerciés ici.

**Marc TOURELLE**

Merci, Dominique. Salvador a dit qu'il y avait également eu des remerciements des coureurs pour l'organisation qui a maintenu cette manifestation malgré ce week-end d'élections. Longue vie aux Trails de la Plaine, il n'y a pas encore de date pour la prochaine édition.

**Dominique JAILLON**

Non, mais puisque tu parles de la longue vie des Trails de la Plaine, je dois avouer que chaque année nous sommes sur le fil du rasoir parce que nous faisons appel à de bonnes âmes pour venir nous aider, et cette année a probablement été la plus difficile puisque nous avons eu très peu d'aide. Ceux qui ont quand même permis ce succès se sont vraiment dévoués fortement. Je lance un appel véritablement ouvert à toutes les bonnes âmes, y compris les membres du conseil municipal pour, si nous souhaitons maintenir cette épreuve l'année prochaine, que l'on puisse le faire dans de meilleures conditions et ne pas prendre le risque qu'il y ait un jour un pépin.

**Marc TOURELLE**

Merci, Dominique, nous allons relayer cet appel, et c'est vrai qu'en week-end d'élections ce sont souvent les mêmes bénévoles qui sont un peu partout ; mais le message est bien passé. Deux autres événements avaient été également prévus, je laisse Dominique en parler.

**Dominique SERVAIS**

Bonjour à tous. C'était effectivement un week-end très chargé en événements. Nous avons eu le festival de théâtre Festhélia qui devait avoir lieu au départ à Noisy aux anciennes écuries et à Bailly. Vu que la salle a été utilisée pour les élections, nous avons tout transféré à Bailly. Cela s'est bien passé, il y a eu de très belles pièces et une belle récompense qui partira en finale en octobre, nous espérons encore obtenir un prix là-bas.

Samedi après-midi, toujours au Sibano que nous remercions pour leur accueil, nous avons fait peindre par notre artiste local Darco une fresque de Street Art. Il a mis dix jours à peindre et nous avons fait l'inauguration samedi après-midi, nous avons eu pas mal de monde et tout le monde est parti vraiment ravi parce qu'il a fait un très beau travail que je vous invite à aller voir pour ceux qui ne sont pas venus. Et on fera la deuxième partie du mur le 7 septembre, jour du forum des associations. Il y aura donc inauguration à midi et vous êtes évidemment tous conviés.

#### **Marc TOURELLE**

Merci. Et comme ce week-end était riche en événements, Christophe va également nous dire ce qui a été inauguré samedi.

#### **Christophe MOLINSKI**

Nous n'avions pas pu le faire avant, bien que le terrain soit réalisé, le terrain synthétique a donc été inauguré officiellement au stade du Sibano. Le précédent avait duré douze ans, j'espère que celui-là durera au moins aussi longtemps puisque c'est quand même un investissement de près de 500 000 €. Il est donc passé du plastique au liège, normalement c'est plus environnemental et surtout, le caoutchouc et le plastique seront interdits en 2026.

En même temps, la plaque d'un ancien joueur décédé il y a dix ans a été inaugurée, Nicolas Karsenty, les parents étaient présents et le terrain portera désormais son nom avec une plaque à l'entrée du stade.

Et le club a reçu le label « argent » de la Fédération française de football pour les équipes féminines, puisqu'il y a maintenant 70 filles qui jouent au foot. Il n'y a pas beaucoup de label argent dans les Yvelines, je crois que c'est une quinzaine et pour le « label or », qui est maintenant l'étape suivante, il y en a 7 en Île-de-France. C'est une belle récompense pour ce club puisque les féminines avaient eu du mal à démarrer, mais elles sont maintenant bien lancées.

C'est maintenant la dernière étape, la première pierre du projet Rebond a été posée, ce sont les vestiaires du foot, 2 salles de danse de 80 m<sup>2</sup>, un club-house. Cela se terminera par un parking au sud du Sibano, de 50 places, qui permettra de désengorger un peu la partie le long du Chemin des princes. C'est donc encore une belle aventure qui commence, en contrebas du terrain synthétique.

#### **Marc TOURELLE**

Merci à tous, week-end chargé en événements.

Dernier point d'information que je souhaitais aborder avec vous. J'ai été alerté par des résidents de la Gaillarderie concernant un point d'information donnée lors de la dernière assemblée générale de la Gaillarderie. Ils ont donc souhaité me rencontrer et que je puisse faire un point d'information en conseil municipal, ce que je fais maintenant.

Il s'appelle : « Information sur le projet de création de logements sociaux au-dessus des bâtiments de la Gaillarderie. » Je dois vous dire que j'ai trouvé ce point information assez hallucinant et abracadabrant. Comme je leur ai dit et comme je m'y suis engagé, je crois qu'il est utile de faire ce point. Catherine, je ne sais pas si c'est toi qui l'a présenté, je te laisse la parole à ce sujet.

#### **Catherine DOTTARELLI**

Ce n'est pas moi qui l'ai mis à l'ordre du jour, je n'ai pas participé à la construction des documents de l'AG. On m'a demandé d'intervenir et, si les gens sont honnêtes, j'ai tout de suite rectifié – certains m'ont filmée, à la limite ils pourront te donner le film – en disant que ce n'était pas un projet mais peut être une intention. Et ce qu'il se passe à la Gaillarderie à l'heure actuelle, c'est que les gens confondent le contrat de mixité sociale qui concerne nos chambres de service et ce que tu as annoncé en réunion publique, une éventuelle autorisation, dans le cadre de la rénovation énergétique, de construire un quatrième étage. J'ai donc rectifié cela.

Maintenant, le contrat de mixité sociale existe et concerne les chambres de service. Quand, dans le courrier, lorsque les gens disent : « Tout est à la main du conseil syndical », jusqu'à présent les propriétaires de chambres de service en restent propriétaires. Le conseil syndical n'aura donc absolument pas la main sur l'intention, ou pas, de ces propriétaires. Notamment ceux qui en ont plusieurs et qui n'habitent pas la résidence, le cadre de vie et les embêtements ne les intéressent donc pas. Dire que le conseil syndical aura la main, je le redis pour que le

conseil municipal et Monsieur le maire, Marc Tourelle, l'entendent, n'est pas exact. Et pour les gens de la Gaillarderie qui seraient connectés ou qui reverraient la vidéo, nous maintenons ce que nous avons dit, contrairement à ce qui est écrit dans le courrier, le conseil syndical n'a pas pouvoir d'intervenir sur la volonté des chambres de service. Ceux qui veulent passer par les fameuses associations citées dans le contrat de mixité sociale le feront, nous aurons beau nous rebeller, ils le feront.

Quant à l'éventuel quatrième étage au-dessus de nos immeubles, lorsque l'on dit aussi que le conseil syndical a le pouvoir, oui et non. C'est-à-dire que l'on ne sait pas jusqu'à quel point nous serons obligés, si l'on fait un ravalement énergétique, de le présenter en AG. Et aujourd'hui, nous ne pouvons pas prédire ce que l'AG va voter, ou pas. Et dans le cadre de la rénovation énergétique, vous savez que le ravalement extérieur coûte très cher. Puisque c'est dans ce cadre-là que le quatrième étage pourrait être autorisé et pris en charge, l'argument selon lequel, s'il y a un quatrième étage, le ravalement est pris partiellement ou entièrement en charge, nous ne pouvons pas aujourd'hui présager de ce que va dire l'AG. Peut-être que ceux qui sont au premier et au deuxième étages, préféreraient avoir un quatrième étage et ne pas payer les 30 000 € ou 50 000 € de ravalement.

Voilà donc ce qui est dit. Pour l'instant, ce projet est ce contrat de mixité sociale, je le répète, qui a été voté en conseil municipal et a été présenté en conseil communautaire. Entre la plaquette publicitaire, qui peut être représentée par un courrier et le contrat qui est signé, lorsqu'un commercial se présente chez moi et me dit de ne pas me préoccuper de ce qui est à signer dans le contrat et de regarder la plaquette publicitaire, je préfère regarder le contrat. Maintenant, je le dis et je le redis, dans ce contrat de mixité sociale, et cela a pourtant été dit en AG, il n'y a pas ce projet de quatrième étage. Tu l'as dit en réunion publique, je ne l'ai pas inventé et les gens du conseil syndical qui étaient avec moi ne l'ont pas inventé.

Le mot malheureux de l'ordre du jour de l'AG : « le projet », je l'ai rectifié en disant : « intention et autorisation » s'il en est. Maintenant, le conseil syndical, contrairement à ce qui est précisé de partout, n'a malheureusement pas la main. Les propriétaires de chambres de service feront ce qu'ils voudront et l'AG votera ce qu'elle veut. Il y aura peut-être des incitations financières pour pouvoir accepter cet étage-là, ou pas. De toute manière, nous avons pris attache auprès d'un avocat et le sujet et la suite seront entre ses mains. Je ne crois pas trahir mes collègues du conseil syndical en le répétant publiquement puisque, de toute manière, nous avons commencé à le dire au sein de la résidence.

**Marc TOURELLE**

Merci beaucoup, Catherine, pour ton intervention.

**Magali PRADEL**

Excuse-moi, Marc, pourrais-tu préciser ce qui a été voté en conseil communautaire ?

**Marc TOURELLE**

C'est la même chose.

**Magali PRADEL**

Cela a donc été voté.

**Marc TOURELLE**

Oui, bien sûr.

Merci pour ton intervention et je te crois sur parole, tu as effectivement rectifié, entre l'élévation et les chambres de service cela n'a rien à voir. C'est une première chose et merci de l'avoir fait.

Je crois qu'il y a un nouveau président du conseil syndical à la Gaillarderie, je prendrai attache avec lui pour échanger. Il y a un certain nombre de points sur lesquels nous sommes d'accord, notamment le fait que ce sont les assemblées qui sont souveraines. Comme le conseil municipal est souverain pour décider, c'est l'assemblée générale qui décide.

Je l'ai dit en réunion, concernant la disposition du futur PLU, il reste à déterminer et à préciser concernant la libre disposition et la possibilité — cela n'a rien à voir avec la rénovation énergétique — pour des propriétaires de procéder à une surélévation de leur bâtiment. Cela n'a donc rien à voir avec une incitation financière ou quoi que ce soit, c'est une possibilité laissée dans le PLU qui est à la main des propriétaires. Je ne vois pas comment une commune pourrait intervenir sur un patrimoine qui ne lui appartient pas.

Deuxième chose, c'est drôle parce que les deux sujets ont été abordés avec les deux copropriétés. Il y en a une où cela n'a posé absolument aucun problème et ils ont très bien compris les choses, et il y en a une seconde où, semble-t-il, on cherche à faire comprendre d'autres choses. Comme je m'y suis engagé, je précise les choses, je l'ai donc précisé concernant cette disposition du futur PLU.

Concernant les chambres de service, on m'a demandé s'il existait un droit de préemption urbain, évidemment qu'il en existe un qui est à la main de tous les maires de France. Je ne l'ai jamais utilisé depuis dix ans et je me suis engagé à ne pas l'utiliser dans les deux ans pour ce sujet des chambres de service. Pourquoi ? Tout simplement parce que, même si ce droit de préemption urbain existe, il ne peut pas être fait comme cela en un claquement de doigt. Et si je faisais un peu d'humour, il est plus difficile pour un maire de faire un droit de préemption urbain qu'à un président de la République de dissoudre l'Assemblée nationale. Tout cela pourquoi ? Parce que pour qu'il y ait l'existence d'un droit de préemption urbain qui soit consolidée, il faut un certain nombre de choses : l'existence d'un projet précis et détaillé, qui n'existe pas ; la destination d'un opérateur, d'un bailleur, cela n'existe pas ; et il faut qu'il y ait une stratégie foncière qui soit partagée, relative à cette question. Et j'allais dire une quatrième chose : il faut une volonté commune de la municipalité et du conseil syndical ou des représentants des propriétaires pour que cela puisse faire.

Nous sommes donc ici en train d'écrire des fantasmes qui ne sont en rien l'intention de la commune mais simplement des possibilités listées, comme un certain nombre d'autres, dans le fameux contrat de mixité sociale.

Crier au loup pour des choses qui n'existent pas n'a donc rien de bienséant. Je voulais donc rétablir ici les choses et dire que ce que je souhaite est que l'on ait — et c'est ce que je fais avec l'Orée de Marly depuis longtemps et ce que l'on essaie de faire avec la Gaillarderie — une réflexion constructive sur la façon dont sont habitées ces chambres de service. Parce que, quelle que soit l'opinion que l'on en a, cela reste un sujet. C'est un sujet que j'ai remis sur la table il y a environ deux ans à la suite d'un homicide qui avait eu lieu et concernait une personne qui était dans une chambre de service. Il y a un vrai problème, je ne sais pas aujourd'hui quelle est la solution, mais en tout cas je souhaite que nous poursuivions cette discussion.

Et je tiens à le préciser, quoi qu'il en soit, tant que je serai maire il n'y aura pas de droit de préemption urbain sur ces chambres de service. Que les choses soient claires et qu'il n'y ait pas de faux fantasmes qui partent comme cela sur des procès d'intention.

Je voulais donc faire ce point d'information parce que cela me semblait vraiment important de tordre le cou aux fake news.

**Catherine DOTTARELLI**

Droit de réponse ? « Fake News », je suis désolée mais je n'attaque pas directement les gens comme ça.

**Marc TOURELLE**

Je n'ai pas dit que tu avais donné des fake news, j'ai dit qu'il y en avait qui circulaient et tu as bien dit que tu avais précisé les choses.

**Catherine DOTTARELLI**

En réunion publique, à laquelle tu as convié tous les conseils syndicaux de Noisy le Roi, as-tu dit, oui ou non — heureusement qu'il y avait d'autres membres du conseil syndical — à la fois que tu n'autoriserai pas plus d'étages au-dessus qu'il n'en existe aujourd'hui ? Je ne sais pas si c'était enregistré, ou pas, mais peut-être que dans les échanges les choses n'ont pas été dites correctement, mais tu as bien dit que c'était une possibilité que tu avais d'autoriser à faire un quatrième étage, c'est au-dessus du PLU à l'heure actuelle. L'as-tu dit, oui ou non ?

**Marc TOURELLE**

Bien sûr que je l'ai dit ! Et je l'ai dit sur une question bien précise puisque cela m'avait été posé de cette façon-là, de façon bien précise, qui concerne le projet Montgolfier. Et j'ai dit que sur le projet Montgolfier, puisque c'était l'inquiétude qu'il y avait, il n'y aura pas de bâtiment plus haut que ce qui existe aujourd'hui.

**Catherine DOTTARELLI**

D'accord. Et à la question que l'autre membre du conseil syndical de la Gaillarderie t'a posé ce jour-là : « pour quelle raison autoriseriez-vous un dernier étage sur les résidences à toit plat ? », tu as bien répondu : « c'est pour faire 30 % de logements sociaux ».

**Marc TOURELLE**

Pas du tout !

**Catherine DOTTARELLI**

Il n'est pas là mais il fait partie du conseil syndical, j'ose le citer, c'est une question qui t'a été posée par Jean-Jacques Davoust qui était assis là-bas. Tu as répondu : « s'il y a un quatrième étage, c'est pour faire 30 % de logements sociaux ».

**Marc TOURELLE**

C'est absolument faux !

**Catherine DOTTARELLI**

Laisse-moi finir, s'il te plaît, je t'ai laissé finir, donc je finis. Et tu as dit : « puisque, vous le savez, a été voté en conseil municipal le fait qu'il y ait plus de 12 logements ou plus de 800 m<sup>2</sup>, il y a obligatoirement 30 % de logements sociaux. »

**Marc TOURELLE**

Oui, ça c'est vrai.

**Catherine DOTTARELLI**

C'est la réponse que tu as faite à Jean-Jacques Davoust qui te demandait : « quelle est la raison de ce dernier étage ? »

**Marc TOURELLE**

Non, non.

**Catherine DOTTARELLI**

Je ferai témoigner Jean-Jacques Davoust et tous ceux qui ont écouté, je ne sais plus s'il y avait un enregistrement, sinon on le réécouterà.

Dans le contrat de mixité sociale où il est inscrit, concernant les chambres de service de la Gaillarderie, que l'on pourrait faire appel à des associations de transformation de l'habitat, où est-il écrit que tu t'engages — tant mieux si tu le dis ce soir — à ce qu'il n'y ait pas de préemption ?

En plus, sauf erreur de ma part, comme nous sommes carencés ce n'est plus toi qui as le droit de préemption mais le préfet.

Et, par ailleurs, il me semble aussi que dans la dernière convention départementale avec l'EPPFIF, il est écrit qu'il aurait aussi la possibilité d'intervenir sur Chaponval, c'était la première convention, sur Montgolfier, la deuxième convention, et également sur le diffus sur Noisy avec ton accord. C'est écrit dans la convention.

Tant mieux si tu dis que tu ne vas pas préempter, mais sur les chambres de service il y a deux problèmes : la préemption possible et, comme je l'ai dit mais je le redis, la citation aux propriétaires de chambres de service de passer par ces associations. Oui ou non ?

**Marc TOURELLE**

Merci de ton intervention. Je mets donc fin aux fake news en disant qu'il n'y aura pas de préemption, tant que je serai maire, sur les chambres de service, que les choses soient bien claires, je mets fin à ce point d'information.

**Catherine DOTTARELLI**

Cela n'a rien à voir, sur la convention 2023–2026 il faut récupérer 92 logements pour les transformer en logements sociaux.

**Marc TOURELLE**

Madame Dottarelli, je mets fin à ce point d'information !

**Catherine DOTTARELLI**

Comment vas-tu faire ? Tu ne vas pas construire 92 logements en moins d'un an !

**Marc TOURELLE**

Je vais te répondre tout de suite puisque les 92 logements seront largement absorbés par ce que nous avons prévu sur le projet Montgolfier. Merci.

**Catherine DOTTARELLI**

Qui ne sera pas construit ni autorisé avant 2025, c'est là-dessus qu'il faut dire la vérité.

**Marc TOURELLE**

La vérité, c'est que si l'on ne remplit pas nos conditions, on ne remplira pas nos obligations et nous continuerons à être carencés.

**Catherine DOTTARELLI**

D'accord. Et si Montgolfier va remplir ces conditions, pourquoi avoir signé ce contrat de mixité ?

**Marc TOURELLE**

J'assume tout à fait que l'on puisse ne pas remplir les objectifs si les conditions ne le permettent pas. Et tu le sais bien puisque nous avons voté — vous n'avez d'ailleurs pas voté — le lancement de la DUP qui nous permettrait de pouvoir atteindre nos objectifs.

Je mets donc fin à ce point d'information et nous passons aux décisions.

<b>LISTE DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DEPUIS LE 5 FEVRIER 2024</b>
--

**Marc TOURELLE**

Y a-t-il des questions ?

**Michel BOISRAME**

Cela concerne le contentieux Celsio, quel est le montant que nous avons déjà dépensé et quel est le montant final de ce contentieux que nous réclame Celsio ?

**Marc TOURELLE**

Je n'ai pas de réponse à ta question à l'instant T, mais je vais faire passer cette demande d'information dès demain.

**Michel BOISRAME**

Parce que cela fait déjà un certain temps que cela traîne.

**Marc TOURELLE**

Des actions ont été menées vis-à-vis du gros œuvre, là, on est sur Celsio, je n'ai plus le détail. C'est effectivement un conseil qui nous permet de défendre nos intérêts. Marc.

**Marc TIMSIT**

Bonsoir. Le contentieux qui nous oppose à cette société est de l'ordre de 25 000 € à 30 000 €. Actuellement, une approche est faite vis-à-vis de cet organisme et comme il travaille également sur Montgolfier, un deal leur sera proposé de façon à régler ce différend à l'amiable.

**Marc TOURELLE**

Je donnerai les informations par écrit.

**Michel BOISRAME**

Le deuxième point concerne les travaux de reconversion d'un logement en cabinet médical, mais dans la décision il n'y a pas de lieu, pas d'adresse, rien.

**Marc TOURELLE**

D'accord, c'est la Poste.

**Michel BOISRAME**

Oui, je sais que c'est la Poste mais ce n'est pas cité dans la décision.

**Marc TOURELLE**

Oui, je pense que cela ne remet pas en cause la décision mais c'est bien de le préciser.

**Michel BOISRAME**

À la fin de la décision, il y a marqué que les budgets seront inscrits et je crois que nous avons déjà voté une enveloppe de 600 000 €.

**Marc TOURELLE**

Ils sont inscrits.

**Michel BOISRAME**

Oui, mais il y a marqué : « seront à inscrire ».

**Marc TOURELLE**

C'est une erreur, nous l'avons voté au budget.

**Michel BOISRAMÉ**

Le dernier point sur les décisions concerne les économies du contrat SFR, quel est le montant que l'on économise ? Et quels sont les services concernés ?

**Marc TOURELLE**

C'est le téléphone de la ville.

**Michel BOISRAMÉ**

Et l'économie est de quel ordre ?

**Marc TOURELLE**

15 000 €.

**Magali PRADEL**

Au niveau de la Poste, l'ensemble des travaux est de l'ordre de 500 000 €, c'est simplement une décision, ce n'est pas passé en délibération.

**Marc TOURELLE**

Cela a été voté au budget.

**Magali PRADEL**

Certes, mais il n'y a eu aucune discussion sur le sujet. C'est juste un commentaire, je trouve surprenant qu'il n'y ait pas de discussion sur l'objet de la transformation de cet appartement et que cela passe simplement en décision.

**Marc TOURELLE**

Cela a été voté dans le cadre du budget, il y a eu des marchés. Et je pense qu'il y a suffisamment d'écrits, à la fois la nécessité d'avoir de nouveaux cabinets médicaux et d'accueillir de nouveaux médecins. On ne découvre pas aujourd'hui que l'on fait des travaux pour accueillir de nouveaux médecins.

**Magali PRADEL**

Je n'ai pas dit qu'on le découvrirait, j'ai dit que nous n'en avons pas particulièrement discuté.

**Marc TIMSIT**

Ce projet a été suffisamment abordé en conseil municipal au moment du ROB, puisque l'on a exposé les différents projets que les services techniques avaient engagés sur 2024. La Poste en faisait partie avec même une description très précise du projet et des locaux, la façon dont cela allait être transformé.

**Magali PRADEL**

Oui, mais c'est une présentation, ce n'est pas une discussion.

**Marc TIMSIT**

Il fallait créer trois cabinets, ce que ce logement nous a permis de faire, avec toutes les commodités nécessaires à leur fonctionnement.

**Marc TOURELLE**

La discussion est un débat, il y a eu un débat d'orientations budgétaires où la municipalité et l'équipe municipale présente ses orientations et ce qu'elle va faire, c'est donc le moment de discuter.

<b>DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DANS LE CADRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VERSAILLES GRAND PARC</b>
---

**Géraldine LARDENNOIS**

Bonsoir. La première délibération concerne une demande de subvention auprès de Versailles Grand Parc.

Chaque année, VGP nous attribue une partie de la croissance économique générée sur l'ensemble de l'agglomération, via un mécanisme de retour incitatif. Pour l'année 2023, on nous a attribué 164 000 € au titre

de la prise en charge du fonds de péréquation intercommunal, et 132 539 € à utiliser dans le cadre d'une subvention pour le financement d'un investissement.

Il se trouve que l'on a un projet d'investissement sur la salle Jacques Moreau pour l'aménager afin qu'elle soit utilisée par les associations. Il est donc proposé au conseil municipal de solliciter Versailles Grand Parc pour se voir attribuer les 132 539 € qui nous reviennent au titre du financement de cet investissement.

**Marc TOURELLE**

Merci, Géraldine. Y a-t-il des questions ? Cela a été présenté lors de la dernière commission. Concernant ce fonds de concours sollicité, une question ?

**Magali PRADEL**

Comme l'a dit Géraldine, il est proposé de récupérer cet argent en tant que subvention pour la salle Jacques Moreau. Le fait de la transformer en salle pour des répétitions théâtrales ou musicales, c'est pareil, c'est quelque chose qui n'a pas été discuté. Guy nous a dit qu'il y avait eu une étude financière sur le sujet, nous n'avons pas vu le dossier.

Je redis donc que les Noiséens payent un certain nombre d'études financières qui, visiblement, permettent au conseil municipal de prendre des décisions, et lorsqu'on les demande, visiblement nous ne pouvons pas les voir.

**Marc TOURELLE**

Même question, même réponse. Lorsqu'un débat d'orientations budgétaires vous est proposé, c'est à vous de poser des questions. Cela a été proposé, ce n'est pas nouveau que cette salle est à vocation d'enseignement musical et artistique.

**Magali PRADEL**

Cette salle est largement vitrée, c'est compliqué d'y faire de l'isolation phonique, on va donc dépenser beaucoup d'argent pour essayer de la transformer à ce niveau-là.

**Marc TOURELLE**

Tu vois que tu te souviens de la discussion puisque c'est exactement cette réflexion que tu avais faite lors du débat d'orientations budgétaires.

**Magali PRADEL**

Ce n'est pas moi qui l'avais faite.

**Marc TOURELLE**

Oui, pardon, mais tu te souviens qu'elle avait été faite. En tout cas, c'est aussi une question qui est travaillée dans le cadre de ce projet.

**Magali PRADEL**

Vous prenez des décisions, vous faites des études et je note simplement que l'on ne peut toujours pas y accéder.

**Marc TOURELLE**

Tu peux y accéder quand tu veux, il n'y a pas de souci.

**Magali PRADEL**

Alors je demande à avoir accès à l'étude financière.

**Marc TOURELLE**

Il n'y a pas d'étude financière.

**Magali PRADEL**

Guy l'a dit en commission Finances.

**Marc TOURELLE**

Il y a un budget avec un détail technique des choses.

Nous mettons aux voix : concernant ce fonds de concours sollicité à Versailles Grand Parc, qui est contre ? Quatre contre, on a donc une opposition qui ne veut pas d'argent pour financer les investissements, je vous remercie.

*(Interventions inaudibles – Hors micro – 00.47.02)*

**Marc TOURELLE**

Mais ce fonds de concours est dû. Quatre contre sur cette délibération. Je passe la parole à Christophe.

**Adopté à la majorité (4 contre : M. PRADEL, C. DOTTARELLI, A. BLUZE, M. BOISFRAME)**

#### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Christophe MOLINSKI**

Merci, Marc. Une délibération dont nous avons l'habitude : la modification du tableau des effectifs qui permet à l'organe délibérant, le conseil municipal de la collectivité, d'ajuster et de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il y a donc la création de quatre emplois :

- 2 emplois d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet ;
- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;
- 1 emploi d'adjoint technique territorial à temps complet.

Nous avons effectué des recrutements au sein du pôle ressources humaines sur des grades d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe alors que ces postes étaient ouverts sur la catégorie B. Il est donc maintenant nécessaire de créer au tableau les deux postes qui correspondent aux effectifs actuels.

La création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe vise à permettre de valider l'avancement de grade ; c'est également classique.

Et enfin, le poste d'adjoint technique territorial crée un poste pour le recrutement d'un agent de la petite enfance, là aussi pour faciliter le recrutement puisque l'on sait que ce sont toujours des recrutements compliqués à réaliser.

**Marc TOURELLE**

Merci, Christophe. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Pas de questions, je mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**Adopté à l'unanimité**

#### **CREATION DE DEUX POSTES POUR DEUX CONTRATS D'APPRENTISSAGE**

**Christophe MOLINSKI**

Les contrats d'apprentissage constituent un dispositif de formation alternée. Nous en avons un à la communication qui était en cours, il nous est donné la possibilité de prolonger puisque la personne a satisfait à ses examens, cela va nous permettre de la conserver une année de plus, il fallait donc valider ce contrat d'apprentissage.

Ensuite, il y a un autre contrat d'apprentissage qui sera fait chez Marie-Hélène. Il permettra d'avoir, là aussi, un jeune afin de peut-être le garder, dans le domaine de la petite enfance le recrutement est compliqué. Le diplôme préparé est un DEEJE, il est espéré que la personne qui fera la formation chez nous pourra rester par la suite. C'est donc également une possibilité d'avoir un recrutement un peu plus souple. Et cela répond également aux demandes de subventions accordées par la Région Île-de-France, qui est justement de trouver des formations pour les alternants.

**Marc TOURELLE**

Merci, Christophe. Y a-t-il des questions ?

**Michel BOISFRAME**

La personne en Master rentre en Master 2 ou est-elle en Master 1<sup>ère</sup> année ?

**Christophe MOLINSKI**

Je crois qu'elle rentre en Master 2.

**Michel BOISRAMÉ**

C'est pour cela que la formation dure deux ans et que le contrat n'est que d'un an.

**Christophe MOLINSKI**

Absolument.

**Marc TOURELLE**

Merci, Christophe, pour ces précisions. Pas d'autres questions, je mets aux voix cette délibération : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

*Adopté à l'unanimité*

<b>INSTAURATION DES ORDRES DE MISSION ET DES MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT</b>
--

**Christophe MOLINSKI**

Nous avons une petite lacune de ce côté-là et jusque-là il n'était pas permis aux agents de pouvoir se déplacer, bien sûr en dehors de leur territoire habituel. Suite à un déplacement qui a été fait en Alsace pour assister à un tournoi de cécifoot qui nécessitait la présence de l'agent administratif, il fallait un cadre pour permettre de rembourser cet agent. Pour celui-là, cela n'a pas pu être le cas mais il ne fallait pas que cela se reproduise.

Cela pourrait se reproduire parce qu'il pourrait y avoir, par exemple, un agent qui accompagne un voyage en Espagne ou aux États-Unis dans le cadre du jumelage, ou dans d'autres missions. Il fallait donc donner ce cadre soumis à autorisation officielle, l'ordre de mission est validée par l'autorité. Il faut les détails : le lieu, la durée, l'objet de la mission et les moyens de transport qui sont tous détaillés (avion, train, voiture). Avec les remboursements des frais qui permettront à l'agent de se faire rembourser, il y a bien sûr la restauration mais aussi l'hébergement, conformément aux règles en vigueur dans la fonction publique. Ce cadre réglementaire est une avancée, pour l'instant nous n'en avons eu qu'un, vous voyez que ce n'est pas beaucoup, mais cela permettra peut-être de réaliser des missions un peu différentes.

**Marc TOURELLE**

Merci, Christophe, y a-t-il des questions sur cette délibération ? Pas de questions, je vous propose donc de passer au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

*Adopté à l'unanimité*

<b>ADOPTION DE REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL DE LA COMMUNE ET DU CCAS</b>
--

**Christophe MOLINSKI**

Ce règlement intérieur n'est généralement pas une mince affaire, je pense que Maud ne me contredira pas là-dessus. Le travail a débuté en 2020, on arrive à le sortir en 2024 avec beaucoup d'échanges avec tous les membres de la collectivité. C'est la bible du fonctionnement de la mairie qui s'appliquera à tous les agents de la ville et du CCAS, quelle que soit leur statut, leur lieu d'exécution de mission. Ce, pour les informer au mieux de leurs droits, notamment en matière de congé, de télétravail, de formation, mais aussi sur leurs obligations, les responsabilités et les consignes de sécurité.

Il y a donc eu plusieurs évolutions, notamment sur le télétravail puisque, comme je vous l'ai dit, cela a commencé en 2020, évidemment le Covid est passé par là et le télétravail s'est un peu plus accentué qu'auparavant. Il va également organiser les conditions de travail et la vie au sein de la collectivité. Tout ceci évolue donc en permanence, il est arrêté à cette date mais il va continuer à évoluer, bien évidemment. Je vous laisse en prendre connaissance mais il y a évidemment beaucoup de sujets divers et variés. En tout cas, merci aux partenaires sociaux, à Maud et à tout le personnel qui ont mis beaucoup d'énergie parce que c'est un long travail pour reprendre ce règlement.

**Marc TOURELLE**

Merci, Christophe. Tu as raison, il est important de pouvoir, en toute situation, se référer à un document, c'est absolument indispensable et bravo pour le travail qui a été fait.

Sur ce règlement intérieur du personnel de la commune et du CCAS, y a-t-il des questions ? Pas de questions, je vous demande donc de l'approuver à compter de demain : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**MISE EN PLACE D'UN CENTRE DE SUPERVISION URBAIN INTERCOMMUNAL NORD VERSAILLES GRAND PARC –  
CONVENTION DE MUTUALISATION**

**Christophe MOLINSKI**

Il faut savoir que si ce centre est créé au nord, c'est qu'il existait au sud. Effectivement, ces centres de supervision ont tendance à se développer puisque c'est un peu comme les caméras, quand vous surveillez un endroit ils ne sont pas fous, ils se déplacent, ils vont dans l'endroit d'à côté s'il n'y a pas de caméras. Evidemment, notre commune n'avait pas capacité à pouvoir développer un centre de supervision pour pouvoir garantir une sécurité supplémentaire à nos administrés, il fallait donc se mutualiser. C'est ce qui a été fait, nous avons profité que Le Chesnay, qui est rompu à ce centre de supervision urbain puisqu'ils surveillent leur ville toute l'année, 24h/24h, avec des moyens qui ne sont pas les nôtres. Cela permet donc intervenir puisque vous êtes captés en direct.

Pour nous, cela permettra d'avoir une surveillance complémentaire pour nos équipes de police municipale, puisque le temps de surveillance sera pratiquement après leur arrêt de travail, c'est-à-dire de 16 h à plus de minuit plusieurs jours de la semaine. Les villes concernées sont : La Celle-Saint-Cloud, Bougival, Bailly, Noisy et Le Chesnay qui partagera la moitié du mur avec ces quatre villes et gardera l'autre moitié. Bien évidemment, il faut un personnel pour surveiller ces écrans.

Cela est encore en construction mais ça a bien avancé. Il faut savoir qu'on le passera avant l'été, car dans le cadre des investissements pour la sécurisation des JO, les subventions peuvent être allouées à ces travaux. Cela permettra de s'installer dans l'ancienne mairie de Rocquencourt, avec plus de place.

**Marc TOURELLE**

Merci, Christophe. Vous avez la convention en annexe du conseil municipal, y a-t-il des questions sur cette convention de mutualisation ?

**Michel BOISRAME**

Qu'est-ce qui vous a amené à choisir de 16 h à minuit uniquement ?

**Christophe MOLINSKI**

Nous avons tous une police municipale, qui se terminent toutes à 17 h, comme vous le savez, s'il y a des astreintes après, c'est autre chose. Mais 16 h, c'était pour surveiller les sorties d'écoles, les collèges et les lycées, en fonction des villes car il y a parfois des déclenchements de bagarre ou des choses comme ça, des trafics. Il fallait donc démarrer vers 16 h. Concernant minuit, après discussion on a considéré que c'était la fin des restaurants, les sorties d'activités dans la ville et qu'après minuit, très souvent, l'activité diminuait. Ce n'est pas qu'il n'y a plus de vols, nous aimerions bien faire 24h/24h, 365 jours par an, mais il n'y a pas le budget.

**Michel BOISRAME**

D'ailleurs, le budget n'est pas indiqué.

**Christophe MOLINSKI**

Non, parce qu'il n'est pas encore complètement validé. Je vous l'avais donné en commission finances, il tourne aux alentours de 27 000 € à 28 000 € pour Noisy-le-Roi. Il va dépendre à 70 % du nombre de caméras, nous sommes en train d'installer entre 7 et 8 caméras. Nous verrons en fonction du budget final puisque l'on attend le retour du budget total de VGP pour ces caméras et notre participation puisque nous participons toujours à l'installation de ces caméras. Ces 7 à 8 caméras vont aussi être placées de manière à ce que le centre de supervision ait un intérêt renforcé. Le nombre de caméras n'étant pas définitif pour nous ni pour les autres communes, le tarif n'est pas marqué formellement pour l'instant. Le nombre d'habitants fait 30 % du prix, cela ne bougera pas, mais le montant de 70 % qui est fonction du nombre de caméras n'est pas encore complètement affiné. Nous espérons l'affiner pour le mois de septembre qui devrait être le mois de mise en place de ce centre.

**Michel BOISRAME**

N'est-ce pas trop tôt de mettre cela en place si rien n'est affiné ?

**Christophe MOLINSKI**

Non puisque, comme je te l'ai dit, il fallait investir avant les JO, autrement nous n'avions pas l'investissement de la part de l'État ce qui représente, de mémoire, 75 000 €, ce qui n'est pas rien pour la création d'un centre.

**Marc TOURELLE**

La mise en place sera à compter de quand ?

**Christophe MOLINSKI**

Normalement en septembre.

**Marc TOURELLE**

D'accord. Y a-t-il d'autres questions ? Magali.

**Magali PRADEL**

Ces 7 à 8 caméras sont en plus de celles qui sont existantes.

**Marc TOURELLE**

Oui.

**Christophe MOLINSKI**

Ou bien pour en moderniser certaines.

**Magali PRADEL**

Pour clarifier le « mode d'emploi », par exemple une dame qui se fait voler son véhicule dans la journée avec le chien dans la voiture, pourra donc accéder à la visualisation s'il y a une enquête.

**Marc TOURELLE**

Non, il y a toute une procédure.

**Magali PRADEL**

Je voulais juste comprendre quand cela va fonctionner par rapport au fait que, pour l'instant, j'avais compris que c'était visualisé en gendarmerie. Qu'est-ce que cela va apporter en plus par rapport au système actuel ?

**Christophe MOLINSKI**

Pour l'instant, en gendarmerie il y a quatre écrans et là ce seront des murs d'images.

**Magali PRADEL**

Il n'y a pas que quatre caméras à Noisy-le-Roi.

**Christophe MOLINSKI**

Pour l'instant, il y en a 22 ou 23.

**Magali PRADEL**

Alors, a priori, c'est plus simple pour la visualisation, mais globalement on a quand même les films.

**Christophe MOLINSKI**

Oui, mais on a les enquêtes a posteriori.

**Magali PRADEL**

Rassurez-moi : elles ne tournent pas dans le vide ?

**Christophe MOLINSKI**

Non, elles sont levées par enquête.

**Marc TOURELLE**

Non seulement dans les images mais elles sont extrêmement sollicitées et réquisitionnées dans le cadre des enquêtes menées par les officiers de police judiciaire et la gendarmerie. Ce qui est intéressant dans ces centres de supervision urbaine, c'est la complémentarité que cela donne par rapport aux missions de la gendarmerie. Cette dernière est surtout sur des missions qui concernent les « grosses affaires », c'est-à-dire un cambriolage, des enquêtes au long cours sur des affaires de stupéfiants, etc.

Là où cela peut être intéressant pour nous, c'est aussi pour faire, j'allais dire une délinquance, je ne devrais pas le dire comme cela mais qui est moins prioritaire pour la gendarmerie et qui est important pour nous, c'est-à-dire la petite délinquance, les dégradations qui sont vraiment des choses prégnantes. Il y a un sujet actuellement : les dépôts sauvages, des sujets sur lesquels aujourd'hui la gendarmerie n'est pas investie. Et, encore une fois, ils ont des caméras et il n'y a pas tout le temps quelqu'un derrière la caméra, mais ils réquisitionnent un certain

nombre d'images dans le cadre de leurs enquêtes. Ce que permet ce centre de supervision urbaine, c'est d'avoir une complémentarité qui soit liée à nos priorités en termes de sécurité et de police du maire.

**Magali PRADEL**

Je suis d'accord et je comprends bien, mais quand cela sera-t-il réglementé ? Parce que tu prends l'exemple des dépôts sauvages, c'est-à-dire que les gens de la Quintinie vont pouvoir dire...

**Marc TOURELLE**

Il n'y a aucun changement dans la réglementation par rapport à ce qui est fait actuellement vis-à-vis de la caméra. Actuellement, il n'y a pas de vidéo verbalisation, il y a un certain nombre de choses sur lesquelles il faut travailler et cela ne change absolument rien à la réglementation actuelle en matière de caméras. Cela permet juste une complémentarité et la possibilité pour nous d'indiquer à la personne qui est derrière quel est le sujet du jour et de bien regarder toutes ces choses-là pour que l'on puisse faire ensuite les réquisitions nécessaires pour mener les actions qu'il faudra mener.

**Magali PRADEL**

Je ne dois pas comprendre, mais si l'on prend l'exemple des dépôts sauvages de la Quintinie qui est un truc à la mode, est-ce que cela permettra de filmer, par exemple, les poubelles, de pouvoir donc aller taper sur l'épaule de Dupont ou Durand s'il est reconnu en train de faire des dépôts sauvages ?

**Marc TOURELLE**

Tout à fait.

**Magali PRADEL**

Alors que j'avais compris, peut-être à tort, que l'on ne pouvait pas le faire pour l'instant en dehors d'une plainte à la gendarmerie.

**Marc TOURELLE**

On ne peut pas le faire en vidéo verbalisation. La plainte, qui est quelque chose que connaît bien Marc, par exemple, est souvent liée à des dégradations de mobilier volontaire, effectivement, il faut toujours qu'il y ait une plainte derrière. La législation évolue et notamment par rapport aux dépôts sauvages, et à la rentrée je souhaite que l'on puisse proposer des délibérations qui vont un peu plus loin dans la possibilité, non pas de verbaliser mais peut-être davantage de facturer lorsque l'on retrouve quelqu'un. Mais cette délibération concernant la convention ne change absolument rien à la réglementation actuelle.

Y a-t-il d'autres questions ?

**Christophe MOLINSKI**

Je vais juste préciser que les villes se sont entendues pour les événements un peu particuliers comme la Fête de la bière ou la Fête du cèdre. À ce moment-là, chacun pourra ajouter un ou deux événements importants sur des heures qu'il jugera utiles.

**Marc TOURELLE**

La dépense annuelle sera donc autour de 30 000 €, c'est ça ?

**Christophe MOLINSKI**

Pour Noisy, elle est pour l'instant aux alentours de 27 000 € ou 28 000 €.

**Marc TOURELLE**

Merci, Christophe. Y a-t-il d'autres questions ? Pas d'autres questions, je mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Adopté à la majorité (2 contre : A. BLUZE, M. BOISFRAME)*

**REPRISE DE CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON**

**Marc TOURELLE**

Au moment du DOB, nous avons déjà évoqué la nécessité d'engager des dépenses concernant la création d'un nouveau cimetière, puisque nous ne sommes plus en phase avec la réglementation qui exige un certain nombre de sépultures libres correspondant à certains quotas de l'existant. Nous continuons à avancer sur ce projet de création d'un nouveau cimetière, ou en tout cas de son extension.

Mais en attendant, il faut travailler sur les reprises de concessions en état d'abandon, et vous le savez, il s'agit d'une procédure extrêmement longue et c'est normal parce qu'il faut donner le temps aux familles et à nous celui de retrouver les familles. C'est une procédure de reprise des concessions qui a été engagée depuis le 19 janvier 2021, cela fait donc plus de trois ans. Nous sommes arrivés au terme de cette première procédure qui visait 64 concessions décrites dans le procès-verbal. Fin mai, je suis allé constater avec les services que ces concessions étaient toujours en état d'abandon, nous allons donc pouvoir les reprendre. Nous avons d'ailleurs un certain nombre des dépenses inscrit pour ces reprises de sépultures, c'est un travail qu'il est important de réaliser. Dans le respect des choses historiques, il y a un certain nombre de sépultures qui concernent, soit des personnalités bien connues, soit des personnes mortes pour la France et pour lesquelles nous sommes en discussion avec le Souvenir français.

Vous avez ici le détail des concessions. Vous ne l'avez pas ? J'ai tiré le même dossier que celui qui vous a été envoyé, il était en annexe. Il vous est donc proposé :

- De dire que cette liste concerne des sépultures réputées en état d'abandon ;
- De m'autoriser à reprendre lesdites concessions au nom de la commune ;
- Et de prendre un arrêté municipal prononçant leur reprise.

Y a-t-il des questions ? Dominique.

#### **Dominique JAILLON**

Je voulais juste préciser que dans la commission finances, nous avons effectivement évoqué ce processus, et nous nous étions assurés que, bien entendu, tout ceci se faisait avec un constat d'abandon, une procédure de police municipale. Et également avec la plus grande attention portée aux restes se trouvant dans les tombes qui seront ensuite transférés dans le caveau municipal. Je tiens à préciser que ceci se fait dans le plus grand respect des personnes défunt.

#### **Marc TOURELLE**

Tout à fait, merci de le préciser, Dominique. Je me suis rendu sur place, j'y ai passé deux ou trois bonnes heures et nous avons regardé avec les services, sépulture par sépulture, pour bien vérifier. Le travail des pompes funèbres consistera, bien évidemment, à le faire dans le respect dû aux familles.

S'il n'y a pas d'autres questions sur cette délibération, je mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Adopté à l'unanimité.*

### **MODIFICATIONS DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU MULTI-ACCUEIL « LES 2 OIES »**

#### **Marie-Hélène HUCHET**

Depuis le dernier conseil municipal, en parallèle, nous avons eu un contrôle de la CAF au sein du multi-accueil « Les 2 Oies » le 12 juin. Ce qui nous a conduit à modifier un peu le règlement de fonctionnement sur différents points, et essentiellement sur les heures fréquentées et les heures réelles. C'est-à-dire que la CAF préconise de rajouter un texte bien précis qui consiste à mettre que :

*« Les subventions publiques octroyées par la CAF au gestionnaire des structures d'accueil du jeune enfant sont basées en partie sur les heures de fréquentation réelles des enfants. Ces heures doivent être fiables pour que les subventions publiques versées par la CAF correspondent au juste financement. Dès lors, le gestionnaire est tenu à la plus grande vigilance quant au correct enregistrement de ces heures. Les familles sont invitées à informer la direction de la structure de toute erreur dans le relevé d'heures de présence réelle qui leur serait transmis. Des contrôles peuvent être diligentés par la CAF. »* Vous avez ce texte en page 11.

D'autre part :

*« En cas de dépassement des horaires de contrat, ainsi qu'en cas d'oubli de saisie d'arrivée ou départ sur la pointeuse, non signalés et/ou récurrents, une pénalité financière de 10 € par jour pourra être appliquée après trois avertissements ;*

*En cas de non saisie de l'horaire d'arrivée et/ou de l'horaire de départ, les parents doivent fournir à la direction de la crèche, dans les plus brefs délais, une attestation écrite stipulant clairement les horaires de présence de leurs(s) enfants(s) sur la journée concernée. »* Ces deux points sont en page 14.

Il est donc proposé de faire ce réajustement en conseil municipal et d'autoriser le maire à modifier le règlement de fonctionnement du multi-accueil. Il faut savoir que cela a également été soumis à la commission petite enfance du 13 juin. Et nous avons souhaité le faire au conseil municipal aujourd'hui afin de transmettre ce règlement intérieur avant la rentrée scolaire de septembre.

**Marc TOURELLE**

Merci, Marie-Hélène. Y a-t-il des questions concernant cette modification du règlement de fonctionnement ? Pas de questions : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

*Adopté à l'unanimité.*

<b>CREATION DU REGLEMENT DE L'ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS</b>
---

**Marie-Hélène HUCHET**

La commune souhaite proposer aux enfants de la commune et du collège une Ecole municipale des Sports. Cette école s'adressera aux enfants de CP à la 3<sup>ème</sup> et aura lieu durant les vacances scolaires. Il faut savoir que l'école interviendra le mercredi matin au sein du centre de loisirs, dans le cadre des plans mercredis.

L'objectif est de formaliser la nouvelle structure en créant cet établissement avec un règlement et des tarifs spécifiques. C'est un peu dans le suivi et la progression de Noisy sports que nous avons mis en place il y a quelques années. Et cette école sera amenée, de toute façon, à avoir des modifications.

Comme je vous le disais, les enfants concernés sont ceux du CP au CM2 et les collégiens. L'inscription se fera via le portail famille, il faut donc absolument que les familles fournissent un e-mail valide au service scolaire pour avoir un mot de passe pour aller sur le portail famille. Essentiellement pour les collégiens parce que sur les élémentaires et maternelles, ils ont déjà tout ce qu'il faut sur le portail famille. Le dossier d'inscription doit être complet, il y a 12 places par éducateur sportif, pour le moment nous n'en avons qu'un seul, le deuxième est en cours de recrutement. La priorité est aux résidents de Noisy-le-Roi et les inscriptions se feront par ordre d'arrivée, il y aura une liste d'attente si la capacité maximale est atteinte. Les tarifs sont encore à élaborer et seront soumis lors d'un prochain conseil municipal. Cette offre optimisera l'offre sportive pour les enfants de Noisy et on demande l'approbation du conseil municipal pour la mise en place de cette structure, le règlement et ultérieurement les futurs tarifs.

**Marc TOURELLE**

Merci, Marie-Hélène. Y a-t-il des questions sur cette belle initiative de l'Ecole municipale des Sports ? Elle permettra à des jeunes dont les parents n'ont pas forcément les moyens de payer plusieurs inscriptions à des associations sportives, de pouvoir tout de même pratiquer un sport, d'où ce règlement. S'il n'y a pas de questions, je mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

*Adopté à l'unanimité.*

<b>ACQUISITION DES PARCELLES SNCF QUARTIER MONTGOLFIER</b>
--

**Guy TURQUET de BEAUREGARD**

Cette délibération s'inscrit dans le cadre du projet T13. Vous vous souvenez que lorsque le T13 a été créé, la rue de la Fosse verte a été fermée à la circulation automobile. Et subséquemment, bien entendu, l'avenue de l'Europe devenait enclavée et il fallait donc la désenclaver. L'idée a donc été d'acquérir, auprès du Sibano, les concessions au sud du Sibano pour pouvoir créer une route, la fameuse Rue Geneviève de Galard qui, de ce fait, a été construite et payée par la SNCF à partir d'une acquisition auprès du Sibano.

L'objet de la délibération d'aujourd'hui est de pouvoir acquérir auprès de la SNCF cette enclave de la rue Geneviève de Galard et subséquemment également, que son entretien devienne du secteur communal sur ces 480 m de longueur, tout cela pour un euro symbolique.

**Marc TOURELLE**

Très bien. Merci, Guy. Y a-t-il des questions là-dessus ? Magali.

**Magali PRADEL**

En commission finances, j'avais demandé que l'on rappelle les parcelles qui avaient été cédées à la SNCF et le montant ainsi que la surface.

**Guy TURQUET de BEAUREGARD**

Dans la délibération, vous avez le tableau de toutes les parcelles cadastrales.

**Magali PRADEL**

Non, la délibération du Sibano dans laquelle il était marqué, sur le rapport 2019 du Sibano, qu'il était cédé à la SNCF pour 68 596 €, 6 533 m<sup>2</sup>. Je note juste que l'on en récupère 8 129, donc plus que ce que l'on en a cédé et je m'interroge.

**Guy TURQUET de BEAUREGARD**

Je n'ai pas de réponse précise à la question, c'est une bonne affaire pour la municipalité (*rires*).

**Magali PRADEL**

Il y a donc de la génération spontanée de mètres carrés, ou alors la SNCF nous rend des mètres carrés qui sont à quelqu'un d'autre, je ne sais pas mais en tout cas on en a cédé 6 533 et on en récupère 8 129.

**Marc TOURELLE**

Ce n'est pas nous, c'est le Sibano.

**Magali PRADEL**

Oui, peut-être, peu importe.

**Marc TOURELLE**

Je ne comprends pas, le Sibano avait cédé ce qui était nécessaire à la réalisation de la voie. Après, ce que cède la SNCF à la commune la concerne, nous récupérons du foncier.

**Magali PRADEL**

C'est-à-dire que la SNCF nous rend plus que ce qu'on lui a cédé et cela ne choque personne.

**Marc TOURELLE**

La SNCF cède des parcelles qui ne l'intéressent pas pour son exploitation, une fois que le T13 est mis en exploitation, tout simplement. J'espère d'ailleurs qu'ils vont nous en céder beaucoup plus dans le cadre du projet Montgolfier, ce sont deux choses différentes.

**Magali PRADEL**

Il se trouve qu'au niveau de la route, je ne vois pas où la SNCF était propriétaire de quoi que ce soit.

**Guy TURQUET de BEAUREGARD**

La SNCF a peut-être acquis des terrains qui n'appartenaient pas au Sibano et qui étaient peut-être au Département, quelque chose comme ça. Et nous, nous souhaitons avoir une rue Geneviève de Galard complètement en notre possession.

**Marc TOURELLE**

Et de toute façon, ce ne sont pas eux qui vont entretenir la route, elle sera à notre charge.

**Magali PRADEL**

On est donc d'accord que pour le centre multiculturel la SNCF va aussi nous céder le terrain pour un euro.

**Marc TOURELLE**

Je ne sais pas où l'on en est là-dessus.

**Guy TURQUET de BEAUREGARD**

C'est un point d'actualité qui n'a rien à voir avec la délibération, mais effectivement nous avons une réunion avec la SNCF qui est prête à nous céder l'ensemble des demandes que nous avons formulées. À l'exception, à ce stade, du nord de ce qui est le CTM actuellement, entre la voie ferrée et le CTM, pour lequel la ville doit présenter un projet.

**Marc TOURELLE**

C'est donc une affaire à suivre. Je mets aux voix cette délibération : qui est contre ?

**Magali PRADEL**

J'aimerais qu'il soit mentionné que je ne suis pas d'accord sur les surfaces de parcelles parce qu'on en récupère plus que ce que l'on en a cédé, cela ne me semble pas cohérent.

**Marc TOURELLE**

D'accord. Combien de contre ? Quatre contre. Merci.

**Adopté à la majorité (4 contre : M. PRADEL, C. DOTTARELLI, A. BLUZE, M. BOISRAMÉ)**

**Marc TOURELLE**

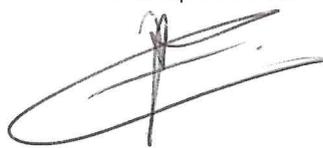
Pour le prochain conseil municipal, je vous donne rendez-vous le 7 octobre. Je vous remercie pour votre participation dimanche prochain dans les bureaux de vote et je vous souhaite d'agréables vacances. Merci.

---

Secrétaires de séance  
Marie-France AGNOFE



Dominique SERVAIS



A Noisy-le-Roi, le 1<sup>er</sup> juillet 2024

Le Maire,



Marc TOURELLE